

COURS

EMPLOI, CHÔMAGE ET DIPLÔME

◆ Différencier le travail et l'emploi.

Un travail est une activité humaine qui demande un effort physique et/ou intellectuel, il s'oppose au loisir. Par exemple, lorsqu'un étudiant révise son cours, il travaille. De même, un boulanger qui prépare le pain travaille.

Un emploi nécessite aussi du travail, mais il est en plus rémunéré (= payé) et déclaré (= l'État est au courant et c'est légal). Dans les exemples précédents, le boulanger est en emploi, mais l'étudiant, lui, ne l'est pas.

◆ La population active.

Il faut d'abord différencier les actifs et les inactifs.

- Les actifs sont les personnes en emploi (salariés, indépendants, fonctionnaires) et les chômeurs, qui sont eux aussi sur le marché du travail.

- Les inactifs sont tous les autres, ils n'occupent pas d'emploi et n'en recherchent d'ailleurs pas. C'est le cas des élèves/étudiants, des retraités et des personnes au foyer.

La population active a plutôt augmenté en France dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, notamment parce que les femmes sont massivement entrées sur le marché du travail. Par contre, les jeunes sont plus inactifs qu'avant : leur temps d'étude a augmenté et ils rentrent donc plus tardivement sur le marché du travail.

De plus, depuis 1975, la population active a augmenté plus vite que le nombre d'emploi et cela a donc conduit à une augmentation du chômage. En effet, actifs - emplois = chômeurs, donc si les actifs augmentent plus que les emplois, il y aura plus de chômeurs.

◆ Le chômage et sa mesure.

Un chômeur est une personne en âge de travailler qui n'a pas d'emploi mais en recherche un activement et est disponible immédiatement pour l'exercer. C'est le cas d'environ 3 millions de personnes en France, soit 9 % de la population active.

Il est en effet possible de calculer un taux de chômage. Pour cela, on rapporte le nombre de chômeurs à la population active et surtout pas à la population totale : il ne faudrait pas comparer avec des personnes qui ne cherchent pas à exercer un emploi, comme les retraités par exemple.

On le calcule grâce à la formule : $\text{chômeurs} / \text{population active} \times 100$.

Il faut savoir que le taux de chômage a augmenté en France depuis les années 70, mais cette augmentation a surtout eu lieu dans les années 80 : depuis 1985, il n'y a jamais eu moins de 7 % de chômeurs en France. Notre pays a donc un problème massif de chômage, qui touche surtout les moins diplômés et les jeunes actifs de moins de 30 ans.

◆ La précarité de l'emploi.

Le chômage n'est pas le seul à avoir augmenté depuis 30 ans : c'est le cas aussi de l'emploi précaire, qui touche de plus en plus de salariés.

Un salarié est une personne qui reçoit un salaire en échange de son travail. Il est lié à un employeur par un contrat de travail qui donne les droits et devoirs de chacun. Les autres sont des « indépendants » : ils sont

propriétaires et chefs de leur entreprise, même s'ils sont seuls parfois. C'est le cas de nombreux médecins, avocats, agriculteurs, boulangers, plombiers, etc...

Tous les salariés n'ont pas le même type de contrat et certains contrats sont d'ailleurs moins protecteurs :

- Un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) est en fait un emploi stable, même s'il y a le mot "indéterminée" dedans : cela signifie que le contrat de la personne n'a pas de date de fin et qu'elle va donc conserver son emploi, sauf dans de rares cas (si elle a commis une faute grave ou si l'entreprise est en grosse difficulté économique)

- Un Contrat à Durée Déterminée (CDD) est un emploi instable, dont la durée est limitée dans le temps. C'est aussi le cas des emplois à temps partiel, de l'interim, ainsi que des stages et des apprentissages. Les personnes qui ont ce type de contrat sont en emploi précaire.

Les emplois précaires ne représentent heureusement pas la majorité des emplois (environ 15 % du total des emplois) mais ils sont en augmentation depuis 30 ans.

◆ **La qualification des emplois.**

Il faut savoir de quoi on parle :

- la qualification de l'emploi : les compétences nécessaires pour exercer un poste, qui sont donc définies par l'employeur lorsqu'il propose un emploi.

- la qualification de l'individu : les compétences acquises par un individu grâce à sa formation initiale (études et diplôme) et continue (stages professionnels), ainsi que son expérience professionnelle.

La plupart des emplois créés depuis les années 80 sont des emplois qualifiés, ce qui signifie aussi que les personnes qui vont les occuper seront elles-mêmes qualifiées. En France, la majorité des emplois sont d'ailleurs des emplois qualifiés, pour lesquels il faut donc un diplôme et/ou de l'expérience.

◆ **Le rôle du diplôme.**

Avoir un diplôme est devenu nécessaire sur le marché du travail, et notamment un diplôme supérieur au baccalauréat.

Un diplôme supérieur au bac protège contre le chômage : les personnes qui ont au moins un bac + 2 sont en moyenne moins touchées par le chômage que les autres. De même, c'est le taux de chômage des non diplômés qui a le plus progressé, même s'il est vrai que le taux de chômage des plus diplômés a lui aussi un peu augmenté.

De plus, les plus diplômés sont moins touchés par les emplois précaires.

Enfin, leur diplôme leur permet d'exercer des responsabilités et donc de prétendre à un meilleur salaire.

D'ailleurs, quel que soit l'âge, le salaire dépend du niveau de diplôme, mais les écarts ont tendance à augmenter au fur et à mesure que l'on vieillit : les plus diplômés "font carrière" et voient leur salaire augmenter, alors que les moins diplômés progressent moins.

Cependant, les femmes sont en moyenne moins payées que les hommes pour un même diplôme. Les inégalités sont mêmes les plus fortes entre les femmes les plus diplômées et les hommes les plus diplômés. Cela a à voir au type d'emploi exercé et à la réalisation (ou non) d'heures supplémentaires, mais la moitié des écarts de salaire est aussi le résultat d'une discrimination.